

Evaluation du Projet de Réussite Educative

Grigny et Viry-Chatillon

Eléments de synthèse de la 1^{ère} phase

Quatre questions évaluatives sont posées :

1. Quelles conditions ont été réunies pour la mise en œuvre du PRE ?
2. Quels effets ont-elles produit sur l'optimisation de l'organisation des compétences des acteurs ?
3. Quelles relations avec les parents cette démarche individualisée induit-elle ?
4. Quelles actions nouvelles le PRE a-t-il permis de générer en fonction des problématiques traitées dans le cadre des parcours ?

L'analyse des 5 piliers définis dans le cadre de la note de cadrage de la loi de Cohésion Sociale permet d'apporter des éléments de réponse à ces questions.

Pilier 1 : Condition d'identification des publics en situation de fragilité

Des modalités d'identification des publics en situation de fragilité ont été mises en place en partenariat avec les principaux partenaires dans la phase initiale : critères de repérage, procédures de repérage, affectation de personnes ressources identifiées pour le repérage, cellule d'appréciation pour l'étude des situations, réunions d'informations et d'échanges.

L'évaluation révèle :

- 50% des partenaires connaissent les critères de repérage et la procédure ; 87% des partenaires impliqués dans les parcours disent que le partenariat est satisfaisant pendant la phase de repérage et de définition des objectifs des parcours individualisés
- Les partenaires de la sphère sociale mentionnent les critères définis alors que les partenaires de l'Education Nationale se réfèrent davantage aux situations ou aux actions pour lesquelles ils savent que le PRE peut se mobiliser.
- Les partenaires qui ne font pas appel au PRE invoquent le manque d'informations sur le dispositif ou la volonté de faire à l'interne et de ne pas multiplier les intervenants autour de l'enfant
- La décision de demander un Parcours individualisés est prise collectivement dans plus des deux tiers des structures repérees. Les partenaires sollicitent le PRE après avoir étudié la possibilité d'autres solutions du droit commun. Ils situent le PRE comme un dispositif de soutien aux parents pour accomplir les démarches, renforcer le lien avec l'école et favoriser une réflexion sur les questions éducatives. Le PRE est aussi mobilisé comme un dispositif « relais » avant une autre prise en charge. Les listes d'attente des dispositifs du droit commun et la faiblesse de l'offre sur le territoire ont pour conséquence d'accroître les attentes vis-à-vis du PRE dans des domaines pour lesquels le dispositif n'a pas toujours les moyens

Pilier 2 : Les conditions du soutien personnalisé

Les ressources humaines spécialement dédiées au « soutien personnalisé » sont importantes :

- Durant la phase d'évaluation, un équivalent temps plein de Veille Educative et deux quart-temps de l'équipe PRE
- Pour la mise en place et le suivi du parcours, le REFERENT est le garant de l'approche personnalisée : ***Il accompagne 1 personne ; 1 famille ; 1 situation*** et « chaque parcours est unique ».

Les 6 référents de parcours et la Référente famille consacrent leur temps plein à l'accompagnement des parcours individualisés ; soit directement sur le suivi des jeunes et des familles – analyse des situations, entretien, rencontres partenaires, accompagnements physiques dans les démarches - (3/4 temps de leur temps) ; soit indirectement pour mettre en place les actions collectives au service des parcours individualisés (le 1/4 temps restant).

L'expression des demandes des parents, du jeune et du professionnel « repéreur » sont recueillis au cours d'entretiens réguliers pendant la phase de repérage et tout au long du parcours. Le référent facilite les échanges entre ces personnes.

Les partenaires estiment que les problématiques identifiées sont bien prises en compte (87%) et que le travail partenarial est satisfaisant pour le suivi et l'adaptation pendant le déroulement des parcours (69%).

Chaque situation est singulière et les propositions d'actions sont faites en fonction de la personnalité du jeune, des objectifs du parcours et de son contexte. Les actions collectives soutenues sont diverses pour permettre une réponse ajustée aux situations individuelles (traductions, API, Clas Parcours, accompagnement physique...).

L'approche personnalisée est très poussée dans le cadre de ce PRE entraînant un risque de dispersion dans les actions mises en place. Cette volonté de trouver des réponses ajustées à chaque situations a favorisé un développement du projet en une multitude de « micro » actions, limitant peut-être l'impact global et la lisibilité.

Pilier 3 : la Pluridisciplinarité

L'originalité du PRE tient au parti pris en faveur d'une contractualisation multi-acteurs autour d'un objet unique : l'éducation. La première étape est l'existence d'un cadre partagé.

Pour cela, des outils ont été conçus au démarrage du projet avec l'Education Nationale (IEN, Coordinateurs ZEP et REP), les MDS (les Responsables de Mission des Services Sociaux), et les villes (Coordinateur/trice des CEL) :

- une **procédure de repérage** et la fiche de liaison (annexe)
- une **Charte de Déontologie** concernant les échanges d'informations sur les situations.

Concernant la Charte, si l'élaboration a été commune avec les partenaires cités ci-dessus, les nombreux partenaires du projet sur les deux villes (directeurs d'écoles, enseignants, principaux de collège, CPE, responsable de PMI...) ne la connaissent pas.

Pendant le parcours, le REFERENT ***est le garant de la cohérence pluridisciplinaire.***

Soit qu'il organise des rencontres entre les partenaires autour d'une situation précise ; soit qu'il recueille, en rencontrant individuellement les intervenants, les informations qui permettront d'organiser la vision globale et la cohérence ; soit qu'il participe aux instances pluridisciplinaires

déjà en place sur le territoire (Cellule de Prévention des MDS ou Equipe Educative de l'Education Nationale).

Evaluation

Dans les entretiens d'évaluation, ce rôle du référent est souligné par les partenaires : « le référent fait le lien » ; « le référent facilite la connaissance et les contacts avec les structures extérieures au collège » ; « le référent assure une continuité entre les aides mises en place ».

Des mots signifiants reviennent fréquemment dans les entretiens : « lien », « relais » ainsi que le verbe « faciliter ».

En raison de la taille du territoire, le PRE Grigny-Viry n'a pas créé d'instance de rencontre. Nous avons préféré une organisation souple et adaptée initiée par le référent pour une situation lorsque le besoin le nécessite. Cette approche a ses limites : elle charge le référent d'une grande responsabilité ; elle favorise plus difficilement la dynamique de réseau et la capitalisation d'expérience ; elle ne contribue pas à faire connaître et comprendre le fonctionnement du PRE.

La question de la pertinence d'un PRE sur deux villes peut être posée. Si cette dynamique avait son intérêt dans la mouvance du GPV, est-elle fonctionnelle dans le cadre du PRE aujourd'hui ?

La pluridisciplinarité atteint également ses limites lorsque les acteurs se trouvent démunis, chacun dans leur discipline, face à la multiplicité des situations auxquelles ils n'ont pas de réponse à apporter (insertion par le travail difficile, solutions de logement inexistantes, aides financières difficilement mobilisables)

A l'étape actuelle du projet, deux instances sont à créer ou réactiver pour améliorer la pluridisciplinarité :

- Une instance inter partenariale pour analyser et traiter les parcours dont les situations complexes demandent des interventions concertées (MDS, PRE, SAEMF)
- La cellule de coordination doit être renouvelée et relancée pour favoriser le développement des actions efficaces pour ce territoire.

Pilier 4 : Approche globale de l'environnement de l'enfant

En fonction de l'analyse des parcours et du diagnostic de territoire le PRE a généré une nouvelle offre de services dans trois dimensions

- 1- la dimension « inter culturalité et éducation » :
 - Action « chemin vers l'école » en lien avec les PMI pour préparer les parents à la première rentrée scolaire de leur enfant
 - Création du « Réseau de ressources locales en traduction »
 - Création d'Ateliers Socio Linguistique (Sous Tous les Toits du Monde) et formation de bénévoles (MIPOP)
 - Formation de professionnels de l'éducation sur la question de l'interculturalité
- 2- La dimension d'acquisition des bases de l'apprentissage
 - Action des ateliers autour du livre
 - Mise en place de Clubs « Coup de Pouce »
 - Création des Ateliers Pédagogiques Individualisés (Sonia Delaunay)

- 3- La dimension de l'accès aux soins
- Vacation orthophonistes pour réaliser des bilans
 - Création d'un poste d'orthophoniste à temps plein (CMPP l'Eveil)
 - Création d'un service Transports – Santé (CMPP et CMP)

Toutes ces actions correspondent à un besoin avéré sur le territoire ; certaines sont innovantes. Elles devront faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de la deuxième phase de ce travail afin de déterminer celles qui doivent être développées et les conditions requises pour cela.

Le PRE peut servir de levier sur des problématiques récurrentes du territoire cependant, d'autres questions plus fondamentales telles que l'emploi et le logement doivent être traitées pour que le projet puissent atteindre les objectifs fixés d'améliorer la réussite scolaire et de promouvoir le rôle des parents. Tant que les conditions basiques déterminant la vie des familles n'auront pas évoluées, les avancées du projet resteront très limitées.

Pilier 5 : L'adhésion des parents

Le PRE a mis en place un cadre et un mode de fonctionnement qui garantissent :

- le principe du volontariat
- le principe de la confidentialité
- la relation de proximité et de confiance

L'analyse des situations met en relief les éléments suivants :

- Les parcours sont portés par les deux parents dans 49% des situations. Dans 51% des cas, PRE travaille avec l'un ou l'autre des parents.
- Lorsque les parcours nécessitent des démarches, 86% des parents se mobilisent avec l'aide du référent. 14% peinent à se mobiliser
- Lorsque les démarches sont à faire seuls, 68% des parents les réalisent ; 32% n'y parviennent pas.
- Les référents de parcours estiment que 23% des parcours sont subis par les parents au démarrage. Un peu plus d'un tiers de ces parents réticents au départ évoluent et entreprennent un travail constructif. Pour les deux autres tiers le parcours ne peut se mettre en place.
- Enfin, 52% des parents ont avancé dans la prise en charge de la problématique initiale du parcours : ils ont une meilleure compréhension du problème et de ses conséquences sur l'enfant et/ou ils ont acquis une meilleure connaissance des structures d'appui concernant cette problématique et/ou ils ont les possibilités de réaliser les démarches nécessaires à la prise en charge de cette problématique.

Les partenaires soulignent que les parcours ont des effets positifs sur la relation Parents / école (meilleure compréhension de l'école et relation plus constructive), sur la relation parents / enfant (compréhension meilleure des questions éducatives par les parents et apaisement dans les situations conflictuelles), sur l'accroissement des possibilités d'action des parents (mobilisation et capacité d'expression).

Le point essentiel qui ressort des entretiens est de pointer que les référents jouent un rôle de « **facilitation** » et de « **décodage** ».

L'approche du PRE soulève deux questions à approfondir

- les parents disposent de ressources et le système familial repose sur un équilibre basé sur des valeurs et des relations interpersonnelles peu ou pas reconnus dans notre système social. Les référents du PRE travaillent en tension entre le système de valeurs des parents et le système de valeurs de notre société. Comment partir de leurs ressources et prendre davantage appui sur les équilibres que les personnes ont su bâtir ?
- Dans la fonction liée au « décodage », les parents, avec l'aide du Référent font un travail de compréhension indispensable. Comment travailler avec les professionnels de l'éducation pour que ce travail soit mené de leur côté aussi ?

Préconisations

Le PRE de Grigny et Viry Chatillon est un projet reconnu par les uns et méconnu par les autres. Son champ d'action reste vaste et flou aux yeux de nombreux partenaires du territoire. Il souffre d'un manque de lisibilité.

A ce titre et comme le suggère les partenaires dans les entretiens évaluatifs 3 efforts doivent être entrepris :

1 – Un effort de re centration

Il s'agira de préciser la spécificité du PRE sur ce territoire. De faire des choix pour déterminer les expérimentations valables et les développer en partenariat. De décider les activités qui doivent être supprimées. Pour cela, le PRE doit

- évaluer certaines actions pertinentes (2^{ème} volet de l'évaluation). Nous préconisons d'évaluer tout particulièrement les actions de service aux parents (Réseau de Ressources en Traduction et Action Transport Santé), les actions dont les pédagogies sont innovantes pour les enfants en risque d'échec ou en échec (API, Coup de Pouce, ateliers d'expression).
- Considérer deux domaines pour lequel un besoin existe sur le territoire et le PRE a peu investi (le loisir des 6 – 12 ans sur Grigny et le soutien aux adolescents en grand échec). Il s'agira de décider si ces besoins sont définitivement hors du champ de son action et hors de portée pour son budget ou si des redéploiements de fonds doivent être faits pour les prendre en compte avec les partenaires.
- mobiliser les instances techniques et décisionnelles qui pourront préparer et valider les choix

2- Un effort d'ajustement des parcours

Les critères de repérage ont été établis depuis 3 ans. Des situations posent question dans les jonctions entre service. Un travail de révision des critères et de ciblage des situations mené avec les partenaires aujourd'hui semblerait pertinent.

Les champs d'intervention MDS / PRE / Mesures éducatives doivent être à nouveau précisés.

La charte de déontologie plus systématiquement partagée.

L'objectif de promouvoir le rôle des parents exige que le PRE avec les partenaires mène un travail de réflexion sur les relations « parents – professionnels de l'éducation ». Cette démarche aura pour objectifs de faciliter la compréhension, l'ouverture à la diversité des parcours, la communication et la valorisation des ressources des parents.

3- Un effort de communication

- Expliciter le rôle et le « Métier » du référent, essentiel dans le projet. Ce travail doit être mené au bout pour clarifier les champs d'intervention et permettre une perception plus claire de son rôle aux côtés des parents.
- Informer les partenaires des actions reconnues efficaces par une communication claire et concise (petits films Vidéo ?)
- Reprendre et renforcer la concertation institutionnelle.